

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 2 juillet 2012**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le 2 ième jour de juillet deux mille douze (2012) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2012-07-187.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Session ordinaire du 4 juin 2012
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
  - 4.2 États financiers trimestriels
  - 4.3 Règlement no 52-12- règlement de tarification
  - 4.4 Microtec
  - 4.5 Félicitations - Conseil de bande Première Nation Malécite de Viger
  - 4.6 L'Autre-Toit du KRTB
  - 4.7 Offre de services - Hôtel Lévesque
  - 4.8 Demande d'appui aux « Mercredis shows de la Goélette »
  - 4.9 Indicateurs de gestion 2011
  - 4.10 Demande de commandite « Le club de motoneiges Les Déserteurs Inc. »
  - 4.11 Honoraires comptables - Recyc-Québec
  - 4.12 MRC de Rivière-du-Loup - pré-achat livre prestige
  - 4.13 Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB - Quillethon 2012
  - 4.14 Coordinatrice communautaire - Sûreté du Québec
  - 4.15 Invitation - littoral bercé par le vin
  - 4.16 Fédération Québécoise des Municipalités - formation des élus

- 4.17 Avis de motion - Appareil d'enregistrement
- 4.18 Conférence régionale des élus - Internet haute vitesse
- 4.19 Correspondance Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Rapport du service incendie
  - 5.2 MRC de Rivière-du-Loup - Sécurité incendie
- 6. TRANSPORT
  - 6.1 Frais de garde, hébergement et transports - animaux domestiques
  - 6.2 Règlement no 180-11 régissant les heures de circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup
  - 6.3 Offre pour tracteur Ford
  - 6.4 Versement droits sur les carrières et sablières - MRC de Rivière-du-Loup
  - 6.5 Ouverture d'hiver - trottoirs
  - 6.6 Pavage rues et Postes Canada
  - 6.7 Accident du 23 juin 2012 - Limite de Cacouna sur autoroute 20
  - 6.8 Correspondance - Député Jean D'Amour
  - 6.9 Correspondance - Ministère de la Justice
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 Rue de la Grève
  - 7.2 MDDEP - Ca travaux entre rue Beaulieu et Meunerie
  - 7.3 Factures des travaux
  - 7.4 Rapport auditeur à Recyc-Québec
  - 7.5 Raccordement des services municipaux
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
  - 8.2 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 181-11 modifiant le schéma d'aménagement relativement au périmètre d'urbanisation de la Ville de Rivière-du-Loup
  - 8.3 MRC de Rivière-du-Loup - cautionnement éoliennes
  - 8.4 CPTAQ - dossier 364895
  - 8.5 Agrandissement du périmètre d'urbanisation
  - 8.6 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 30 mai 2012
- 9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
- 10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 11. AUTRES DOSSIERS
- 12. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 6 août 2012
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
  - 13.1- Motion de félicitations
  - 13.2- Boîte postale
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **2012-07-188.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2012**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le procès-verbal de la session régulière du 4 juin 2012 soit adopté en sa forme et teneur.

## **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2012-07-189.4.1 Ratification des déboursés de juin et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la liste #1 des transferts de crédits soient approuvés tels que présentés.

**Que** les comptes pour la période du 1 au 30 juin 2012 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 301 049.35\$ à même le fonds général et de 1 272 542.63\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

### **4.2 États financiers trimestriels**

Dépôt au conseil des états financiers trimestriels pour la période du 1 janvier 2012 au 30 juin 2012.

### **2012-07-190.4.3 Règlement no 52-12 règlement de tarification**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 52-12**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 52-12 RELATIF À LA TARIFICATION ET LA LOCATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS MUNICIPALES**

**Attendu qu'**en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c.F-2.1), la Municipalité peut prévoir, par règlement, que certains de ses biens, services ou activités seront financés au moyen d'un mode de tarification;

**Attendu que** les modes de tarification peuvent être un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité ou encore, une compensation imposée au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble;

**Attendu que** la Municipalité peut, par règlement, prévoir entre autres des catégories de biens, de services ou de bénéficiaires et édicter des règles différentes selon les catégories;

**Attendu qu'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de Cacouna d'imposer une tarification pour ces services;

**Attendu qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 juin 2012;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le règlement portant le numéro 52-12 soit et est adopté et que le Conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

**Article 1 :**     **Abrogation des règlements ou de dispositions antérieures (s'il y a lieu)**

**1.1**             Le présent règlement abroge et remplace tous les autres règlements adoptés relativement à la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales, et tous autres règlements qui peuvent être en force dans ladite Municipalité et qui contiennent des dispositions ou incompatibilités avec celui-ci sont abrogés et révoqués à toutes fins que de droit.

**Article 2 :**     **Titre**

**2.1**             Le présent règlement portera le titre de « **Règlement sur la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales** ».

**Article 3 :**     **But**

**3.1**             Le présent règlement a pour but d'établir une politique de tarification et de location des biens, des services et des activités municipales en fonction de la consommation d'un service municipal et le bénéfice reçu par les contribuables.

**Article 4 :**     **Bureau municipal**

**4.1**             **Frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par la Municipalité (certains items suivants sont régis par Règlement provincial, s'il y a une différence entre le montant inscrit ci-bas et celui dans le règlement provincial, c'est le montant du règlement provincial qui s'applique) :**

a)	Copie du plan général des rues ou de tout autre plan... ..	3,50\$
b)	Par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation.....	0,41\$
c)	Par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35,00 \$.....	0,35\$
d)	Pour une copie du rapport financier.....	10,00\$
e)	Par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants.....	0,01\$

f)	Par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum... ..	0,01\$
g)	Pour une page photocopiée d'un document détenu par la Municipalité autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g .....	0,50\$
h)	Pour une page dactylographiée ou manuscrite .....	3,50\$
i)	Certification de taxes (antérieure à trois ans .....	11,00\$
j)	Confirmation de taxes .....	5,00\$
k)		
l)	Extrait de la matrice graphique (avec ou sans recherche tels que propriétaires, cadastres...)	5,00\$
m)	Duplication du compte de taxes : (année en cours ou année précédente) .....	2,75\$
n)	Duplication d'un reçu de taxes :(année	
o)	précédente).....	2,50\$
p)	Photocopies de reçus de taxes ou de comptes ou de factures comportant une recherche (archives) .....	10,00\$
q)	Tout autre document comportant une recherche .....	10,00\$
r)	Photocopie d'un document non détenu par la Municipalité.....	0,50\$

#### **4.2 Transmission / réception de documents par télécopieur**

a)	Par page pour transmission locale.....	2,00\$
b)	Par page pour transmission interurbaine.....	3,00\$
c)	Pour réception locale ou interurbaine.....	1,00\$

#### **4.3 Autres frais**

a)	Des frais d'administration seront réclamés pour chèque ou ordre de paiement dont le paiement aura été refusé par l'institution financière :.....	25,00\$
----	--	---------

#### **4.4 Vente d'articles**

a)	Épinglette de la Municipalité, vente au comptoir.....	5,00\$
b)	Épinglette de la Municipalité, vente par la poste.....	6,00\$
c)	Volume au pays du Porc-Epic.....	10,00\$
d)	Guide des plus beaux villages du Québec.....	25,00\$

#### **Article 5 : Équipements de loisirs et services**

##### **Journalier**

a)	Location de la salle paroissiale (425, rue de l'église)...	120,00\$	
b)	Location de la salle municipale (415, rue de l'église) ... (pour les organismes sans but lucratif de Cacouna ainsi que la réception suivant les funérailles d'un résident de la Municipalité, les salles sont gratuites sur réservation)	90,00\$	
c)	Dépôt lors des réservations de salles remis si obligations du bail respectés suite à la location .....	35,00\$	
d)	Pour les heures supplémentaires à minuit .....	10,00\$	
e)	Gymnase..... 5\$/personne/heure – ..... max 20\$/groupe/heure		
f)	Gymnase ..Demi-journée .....	50,00\$	
g)	Gymnase..... journée .....	75,00\$	
h)	Gymnase... saison.....	25\$/fois(2 heures)	
i)	Patinoire .....	20\$/heure et pour le déneigement (s'il y a lieu) .....	50,00\$
j)	Place Soleil.....	75\$/jour	
k)	Place Soleil.....	50\$/demi-journée (4 heures)	

- l) Terrain baseball ..... 175\$/saison/équipe
- m) Terrain baseball ..... 10\$/heure

**Article 6 : Pompiers et équipements du Service incendie**

Le mode de tarification, ci-après établi, est imposé à la suite d'une intervention qui n'est pas comprise dans une entente intermunicipale :

- a) Lorsqu'une autopompe se rend sur les lieux de l'intervention :  
350,00 \$ / heure, par autopompe;
- b) Lorsqu'un camion citerne se rend sur les lieux de l'intervention :  
300,00 \$ par heure, par camion citerne;
- c) Lorsqu'un véhicule d'urgence et tout autre véhicule identifié au service de combat des incendies de la Municipalité se rend sur les lieux de l'intervention : 50,00 \$ par heure, par véhicule;

Dans tous les cas, un minimum d'une heure par véhicule se rendant sur les lieux d'une intervention est exigible et chargé.

- d) Autres équipements utilisés :  
 Pompe portative : ..... 75,00 \$ de l'heure;  
 Génératrice ..... 25,00 \$ de l'heure;  
 Extincteurs : ..... .coût du matériel utilisé;  
 Matériel premiers soins :..... ..coût du matériel utilisé;  
 Pince désincarcération..... 75.00\$ de l'heure

Tout matériel perdu ou endommagé sera remplacé ou réparé à la charge du propriétaire. Un minimum d'une heure est exigible pour tout équipement loué à l'heure.

- e) Pour chaque membre du Service de combat des incendies qui se rend sur les lieux de l'intervention ou pour tous services rendus par les pompiers (Ex : CO<sup>2</sup>):

Chef pompier :.....31,00 \$ de l'heure ;  
 Officiers :..... 24.00 \$de l'heure ;  
 Pompiers :.....22.50\$de l'heure.

Dans tous les cas, un minimum d'une heure pour chaque membre du service de combat des incendies (pompier) se rendant sur les lieux d'une intervention, est exigible et chargé. De plus, les heures de travail faites au retour à la caserne pour nettoyer et remplacer l'équipement sont aussi exigibles.

**Article 7 : Garage municipal**

**7.1 Location d'équipement avec opérateur**

- a) Scie à béton.....50.00\$ de l'heure
- b) Fichoïr à égout.....40,00\$ de l'heure
- c) Détecteur de métal..... 35,00\$ de l'heure
- e) La location d'équipement avec opérateur sera facturée pour un minimum d'une (1) heure.

## **7.2 Autres équipements sans opérateur**

- a) Scie béton.....50,00\$ / jour
- b) Rouleau à asphalte..... .100,00\$ par jour
- c) Burin.....10,00 \$ par jour ou 3,00 \$ de l'heure

## **7.3 Vente d'équipement et pièces**

- a) Conteneurs à déchets domestiques et recyclage de 360 litres 95,00\$

## **Article 8 : Travaux effectués par les employés de la Municipalité**

- a) Ouverture et/ou fermeture de valve à l'eau  
(demande du propriétaire).....10,00\$
- b) Travaux effectués par nos employés sur les terrains  
privés concernant les bris d'aqueduc, d'égout, etc.  
(Ex. : Valve) :  
Directeur des travaux publics..... 30,00\$/hre  
Autres employés municipaux..... .. 25,00\$/hre

## **Article 9 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## **4.4 Microtec**

L'équipe Microtec nous avise que le tarif mensuel de notre service de télésurveillance augmentera de .62\$.

## **2012-07-191.4.5 Félicitations - Conseil de bande Première Nation Malécite de Viger**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna adresse une motion de félicitations à Mme Anne Archambault pour sa réélection comme grand chef de la Première Nation Malécite de Viger et au conseil de bande pour leur nomination le 10 juin dernier.

## **4.6 L'autre-Toit du KRTB**

Mme Mélissa Lévesque pour L'Autre-Toit du KRTB nous informe que les services offerts sont maison d'aide et d'hébergement pour femmes en difficulté et leurs enfants seront dispensés tout l'été, et ce, comme à l'habitude 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## **4.7 Offre de services - Hôtel Lévesque**

Mme Stéphanie Lévesque, directrice des opérations, de l'Hôtel Lévesque nous propose leurs services pour le party des fêtes de 2012.

#### **4.8 Demande de commandite aux « Mercredis shows de la Goélette »**

M. Pierre Lévesque, directeur général de la Corporation du Centre culturel de Rivière-du-Loup a décidé de s'impliquer et d'organiser des spectacles et événements qui serviront aux intérêts des entreprises touristiques. Il sollicite notre municipalité afin d'acheter un abonnement corporatif ou de devenir ambassadeur des activités estivales de l'été.

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

#### **4.9 Indicateurs de gestion 2011**

Dépôt au conseil du rapport des indicateurs de gestion 2011 qui a été transmis au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire.

#### **2012-07-192.4.10 Demande de commandite « Le club de motoneiges Les Déserteurs Inc. »**

Mme Chantal Dionne secrétaire-trésorière pour le Club de Motoneige « Les Déserteurs Inc. » adresse au conseil une demande de commandite pour la tenue de leur 13 ième festival du tracteur qui se tiendra à Cacouna les 25 et 26 août 2012. Les fonds obtenus permettront d'entretenir les sentiers durant la période hivernale ainsi que la surfaceuse.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser une commandite au montant de 100.00\$ au Club de Motoneiges « Les Déserteurs de Cacouna ».

#### **2012-07-193.4.11 Honoraires comptables - Recyc-Québec**

La firme comptable Samson, Bélair, Deloitte nous a transmis le coût pour les honoraires permettant de vérifier et confirmer notre rapport à Recyc-Québec afin de recevoir la subvention pour la récupération dans notre municipalité pour l'année 2011.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la proposition d'honoraires de la firme comptable Samson, Bélair, Deloitte pour la vérification et la confirmation du rapport à Recyc-Québec au montant de 725\$ plus taxes.

#### **2012-07-194.4.12 MRC de Rivière-du-Loup - pré-achat livre prestige**

**Attendu** le projet de la MRC de Rivière-du-Loup de faire publier un livre prestigieux mettant en valeur le territoire à travers des photos de ses paysages les plus remarquables et des textes présentant chacune des municipalités du territoire (192 pages couleurs, papier glacé, couverture rigide);

**Attendu que** ce livre, publié aux éditions GID dans la collection « les belles régions du Québec » sera distribué dans les librairies à compter de mars 2013 et vendu au prix de 54,95 \$ plus taxes;



**Attendu que** la réalisation de cet ouvrage est conditionnelle à la conclusion d'un partenariat avec l'éditeur par lequel la MRC s'engage à acheter 1 500 exemplaires du livre à un prix préférentiel;

**Attendu que** la MRC a présenté une demande pour que la municipalité achète 20 exemplaires du livre au tarif préférentiel de 25 \$ l'unité (taxes incluses) comme contribution au projet;

**Attendu que** l'achat de ces livres pourra servir notamment à récompenser l'implication de certains citoyens dans notre milieu;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la municipalité de Cacouna approuve l'achat de 15 exemplaires d'un livre « de prestige » portant sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup à être publié aux éditions GID qui seront livrés en 2013 et autorise le paiement à la MRC de Rivière-du-Loup d'une somme de 375.00 \$ au cours de l'année 2012 sur présentation d'une facture.

**4.13 Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB - Quillethon 2012**

Le comité organisation du Quillethon 2012 de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB nous invite à participer à la deuxième édition du Quillethon au profit de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB qui se déroulera le 8 septembre 2012.

Copie sera transmise au journal Epik pour information.

**4.14 Coordonnatrice communautaire - Sûreté du Québec**

Sergente Johanne Levasseur coordonnatrice communautaire pour la Sûreté du Québec poste de la MRC de Rivière-du-Loup nous informe des services offerts et nous avise que les agentes marraines pour notre municipalité sont Véronique Simard et Myriam St-Onge.

**4.15 Invitation - littoral bercé par le vin**

Invitation par le Cégep de Rivière-du-Loup pour l'activité « Le littoral bercé par le vin » qui se tiendra le 23 août prochain.

**4.16 Fédération Québécoise des Municipalités - formation des élus**

M. Charles Normand, conseiller au développement des compétences municipales de la Fédération Québécoise des Municipalités nous transmet l'information relative aux formations dispensées par la FQM au cours de l'automne.

**4.17 Avis de motion - Appareil d'enregistrement**

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Carol Jean conseiller, pour qu'à une prochaine réunion, un règlement sera adopté concernant les appareils d'enregistrement.

#### **4.18 Conférence régionale des élus - Internet haute vitesse**

Mme Julie Carré, agente de communication de la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent désire informer que tous les citoyens de la région ont dorénavant accès à Internet haute vitesse, peu importe où ils habitent sur le territoire bas-laurentien.

#### **2012-07-195.4.19 Correspondance - L'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup**

Mesdames Monique Dionne et Claudette Dumont respectivement directrice générale et présidente de l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup nous informe qu'au printemps 2009, la MRC de Rivière-du-Loup, le CLD, la SADC ainsi que la Municipalité de Cacouna s'unissaient financièrement afin de concrétiser la venue de bateaux de croisières au Port de Gros-Cacouna. Le portrait financier du fonds en date d'aujourd'hui a été déposé et le solde du fonds pour notre municipalité est de 779\$.

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la municipalité de Cacouna demande à l'Office du Tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup de nous verser le surplus du fonds - Croisières au Port de Gros-Cacouna soit la somme de 779\$.

**Que** si de nouvelles éventualités surviennent concernant ce projet, la Municipalité analysera la situation et versera un montant s'il y a lieu.

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5.1 Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

#### **5.2 MRC de Rivière-du-Loup - Sécurité incendie**

M. Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, nous informe qu'une rencontre s'est tenue le 6 juin dernier afin de faire le point sur la situation en sécurité incendie dans les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup. Considérant que des propositions sont présentement à l'étude par certaines municipalités, il nous demande de suspendre provisoirement nos démarches et d'attendre avant de prendre une décision, et ce, afin que nous puissions analyser toutes les options qui nous seront présentées en prévention et en intervention.

### **6. TRANSPORT**

#### **2012-07-196.6.1 Frais de garde, hébergement et transports - animaux domestiques**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande une somme de 25\$ par jour pour les frais de garde, hébergement et transport des animaux domestiques retrouvés pour un maximum de trois jours tel que spécifié au règlement no 49-12.

**6.2 Règlement no 180-11 régissant les heures de circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup**

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous transmet copie du règlement no 180-11 régissant les heures de circulation des véhicules hors sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Ce règlement autorise la circulation des véhicules hors route entre 24 heures et 6 heures sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup tous les jours de la semaine sauf au chemin du 7<sup>e</sup> rang ouest entre la route à Moïse et la route 291, dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger.

**2012-07-197.6.3 Offre pour tracteur Ford**

Suite à l'offre de vente publique du tracteur Ford 1989 aucune soumission n'a été reçue,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Madeleine Lévesque directrice générale à préparer un deuxième avis demandant des soumissions pour la disposition du tracteur Ford.

**6.4 Versement droits sur les carrières et sablières - MRC de Rivière-du-Loup**

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous transmet copie d'une résolution indiquant le versement aux municipalités des sommes perçues par la MRC dans le fonds sur les droits payés par les exploitants de carrières et sablières entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2011. Pour notre municipalité, la somme autorisée est de 2105.70\$.

**2012-07-198.6.5 Ouverture d'hiver - trottoirs**

**Attendu que** le conseil a reçu une seule soumission pour l'ouverture en hiver des trottoirs sur le territoire de notre municipalité;

**Attendu que** le représentant du Ministère des Transports du Québec a été rencontré afin de s'assurer qu'il soit au courant de la décision de la Municipalité d'ouvrir les trottoirs durant la période hivernale;

**Attendu que** l'appel d'offres demandait de passer régulièrement pour enlever la neige sur le trottoir;

**Attendu que** des discussions ont été entreprises avec les représentants des municipalités environnantes et le Ministère des Transports afin de connaître leurs exigences respectives;

**En conséquence**

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Madeleine Lévesque directrice générale à préparer un deuxième appel d'offres sur invitation pour l'ouverture hivernale des trottoirs et que demande soit faite de passer une fois par jour (matin) pour l'ouverture des trottoirs lorsqu'il y a ou a eu précipitations de quelque nature que ce soit ainsi que de l'amoncellement de neige de plus de cinq centimètres sur le trottoir.

### **2012-07-199.6.6 Pavage rues et Postes Canada**

Dépôt au conseil de deux soumissions pour la réparation d'asphalte sur deux sections de rues ainsi que le pavage en avant des boîtes postales sur la rue du Patrimoine.

Construction B.M.L.	5147.80\$ plus taxes
Pavage Cabano	8251.00\$ plus taxes et

un escompte de 5% si tous les travaux sont faits en même temps donc 7838.45\$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Construction B.M.L. pour les réparations des traverses :

-sur la rue Desjardins 1312.50\$,  
-sur la rue des Muguets 1575.00\$  
et l'avant des boîtes postales sur la rue du Patrimoine 2260.30\$.

Les travaux totalisent un montant total 5147.80\$ plus taxes.

Tous ces travaux seront remboursés par les propriétaires qui ont effectués des travaux de connexion au réseau d'aqueduc et/ou d'égouts et pour les boîtes postales, Postes Canada s'est engagé à rembourser les frais.

### **2012-07-200.6.7 Accident du 23 juin 2012 - Limite de Cacouna sur autoroute 20**

**Attendu qu'**un accident est survenu sur l'autoroute 20 le 23 juin dernier;

**Attendu que** les mâchoires de vie ont été nécessaires à cette occasion;

**Attendu que** le service d'urgence qui a été appelé était le service incendie de la Ville de Rivière-du-Loup;

**Attendu que** le service qui aurait dû être appelé était Cacouna;

**Attendu qu'**aucune indication sur l'autoroute 20 n'indique la limite des deux municipalités;

#### **En conséquence**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au Ministère des Transports du Québec d'installer un panneau indiquant la limite Cacouna-Rivière-du-Loup sur l'autoroute 20.

### **6.8 Correspondance député Jean D'Amour**

M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup confirme une aide financière pour l'exercice financier 2012-2013 dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier de l'ordre de 10 000\$.

## **6.9 Correspondance Ministère de la Justice**

M. Richard Carbonneau du Ministère de la Justice nous informe que la Loi instituant le Fonds Accès Justice qui vise à améliorer, dans la collectivité, la connaissance du droit et l'utilisation du système de justice a été sanctionnée le 5 avril 2012. Cette loi procède à la création d'un fonds dédié à l'accessibilité à la justice et modifie la contribution de 10\$ prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale pour la faire passer à 14\$ et ce, à compter du 5 novembre 2012, sous réserve de l'approbation du Conseil des ministres.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **2012-07-201.7.1 Rue de la Grève**

**Attendu que** des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sont prévus sur la rue de la Grève;

**Attendu que** pour avancer dans ce dossier, il faut connaître l'emplacement exact de la rue actuelle;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise Madeleine Lévesque directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour l'arpentage de la rue de la Grève afin de déterminer la largeur exacte de la rue.

### **7.2 MDDEP- CA travaux entre rue Beaulieu et Meunerie**

M. Vincent Roy du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous a adressé un accusé réception de notre demande d'autorisation pour l'installation de conduites d'égouts domestiques et pluviales sur la rue du Patrimoine (entre la rue Beaulieu et la Meunerie).

Le MDDEP ne peut donner son accord, pour le moment, étant donné que la municipalité est en phase de mise en service de son nouvel ouvrage d'assainissement des eaux usées et que certains travaux correctifs sont à réaliser. De plus, le MDDEP ne dispose d'aucune donnée sur la performance du nouveau système.

### **2012-07-202.7.3 Facture des travaux**

Lafontaine Leclerc	Décompte no 8 - Retenue 5%	109 601.72\$
Lafontaine Leclerc	Décompte no 9 - Retenue 10%	14 533.26\$

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le compte de Lafontaine Leclerc –décompte no 9 soit ratifié et payé tel que présenté pour un montant total de 14 533.26\$ (avec retenue de 10%) à même le règlement d'emprunt no 34-10 et que le décompte no 8 représentant la retenue de 5% soit reporté ultérieurement pour vérification.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

#### **2012-07-203.7.4 Rapport auditeur à Recyc-Québec**

Dépôt au conseil du rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables (Recyc-Québec) de la Municipalité de Cacouna pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 vérifié par la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Madeleine Lévesque directrice générale à signer le rapport de l'auditeur ainsi que la lettre d'affirmation concernant l'audit effectué par leur firme concernant les matières recyclables pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

#### **2012-07-204.7.5 Raccordement des services municipaux**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a fait des travaux pour l'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux;

**Attendu qu'**au cours du mois de juillet, lesdits travaux seront terminés;

**Attendu que** les résidents du secteur pourront se connecter;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna avise la population par lettre circulaire au moment de se connecter émettant les conditions de raccordement;

**Que** le conseil avise ces dits résidents que l'inspecteur municipal ou la technicienne en eau devront se rendre sur les lieux afin de vérifier le raccordement s'il est conforme aux règlements en vigueur avant d'enterrer les tuyaux.

**Que** la disponibilité des employés municipaux est du lundi au vendredi de sept heures trente à seize heures trente et sur rendez-vous seulement.

### **8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation**

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

#### **8.2 MRC de Rivière-du-Loup-Règlement no 181-11 modifiant le schéma d'aménagement relativement au périmètre d'urbanisation de la Ville de Rivière-du-Loup**

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous transmet copie du règlement no 181-11 modifiant les règlements numéros 52-87, 61-88 et 65-88 et leurs amendements subséquents relatifs au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup. Ce règlement agrandi le périmètre d'urbanisation de 28,4

hectares à même une partie de l'aire d'affectation agricole et une partie de l'aire urbaine sans infrastructure sur une partie du lot 24.

### **8.3 MRC de Rivière-du-Loup - Cautionnement éoliennes**

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous transmet copie d'une résolution demandant l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de divers cautionnements de la MRC par l'émission de lettres de garantie, parc éolien communautaire Viger-Denonville.

Les cautions en faveur de Parc éolien communautaire Viger-Denonville sont :

- Hydro-Québec Distribution-contrat d'approvisionnement d'électricité : un montant de 492 000\$ comme garantie d'exploitation initiale prévue en décembre 2013;
- REPOwe Systems AG : un montant maximum de 11 000 000\$;
- Entrepreneur général et entrepreneur du poste électrique : un montant maximum de 800 000\$;
- Fournisseur du poste électrique : un montant maximum de 425 000\$.

### **8.4 CPTAQ - dossier 364895**

Mme André Boivin-Claveau, avocate, direction des affaires juridiques de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec nous avise de ne pas tenir compte de la lettre qui nous a été adressée en date du 16 février dernier et que l'on peut considérer la situation comme étant régularisée.

### **2012-07-205.8.5 Agrandissement du périmètre d'urbanisation**

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna a reçu une demande afin de développer des terrains résidentiels dans le secteur est de la municipalité;

**Attendu que** ces terrains sont en zone agricole;

**Attendu que** les services d'aqueduc desservent ces terrains;

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna désire rentabiliser son réseau d'aqueduc;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à la MRC de Rivière-du-Loup l'autorisation d'agrandir son périmètre d'urbanisation jusqu'au limite du service d'aqueduc du côté est de la municipalité soit le lot 251-1 de la paroisse de Cacouna.

### **2012-07-206.8.6 Procès-verbal comité consultatif d'urbanisme du 30/05/2012**

Dépôt au conseil du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 30 mai 2012.

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le procès-verbal du 30 mai 2012 du comité consultatif d'urbanisme.

**Que** le conseil autorise la reconnaissance du droit acquis des propriétés du 790 et 800 rue de l'Église dans la zone 48-A qui est actuellement classée commerce et service lié à l'automobile et habitation unifamiliale.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.**

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

Les membres du conseil demandent à monsieur Jean-Yves Chouinard, coordonnateur des loisirs, de présenter des soumissions écrites pour l'achat d'un réfrigérateur et qu'une décision sera prise par la suite.

## **10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

## **11. AUTRES DOSSIERS**

## **12. INFORMATIONS**

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

### **2012-07-207.13.1 Motion félicitations Gilles D'Amours**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil adresse une motion de félicitations à monsieur Gilles D'Amours qui a reçu deux médailles pour son implication au sein des forces armées canadiennes:

-L'une du jubilé de la reine de ses 60 ans de règne pour son professionnalisme et son implication communautaire et l'autre pour ses trente-deux ans de services.

### **2012-07-208-13.2 Boîte postale - Postes Canada**

**Attendu que** les boîtes postales installées sur la rue du Patrimoine Ouest sont placées trop près de la rue;

**Attendu que** la zone où sont installées ces boîtes sera de 70 km/h;

**Attendu que** 100 boîtes postales y sont installées;

**Attendu qu'**il y aura une forte affluence au retour du travail des citoyens;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil informe le Ministère des Transports du Québec et Postes Canada à l'effet que l'emplacement des boîtes postales devient dangereux et non sécuritaire car elles sont situées trop près de la rue.



**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2012-07-209.15 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**advenant 21h12 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit  
close.

\_\_\_\_\_  
Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris, mairesse

\*\*\*\*\*